Assainissement des milieux routiers, autoroutiers et ferroviaires : de multiples enjeux

Février 2021

Deux principes de base sous-tendent l'aménagement de l'assainissement d'une infrastructure routière, autoroutière ou ferroviaire. D'abord, la moindre goutte de pluie qui tombe sur la plate-forme doit être prise en charge, collectée, stockée et traitée avant d'être rejetée dans le milieu naturel ; et toutes les gouttes d'eau du bassin versant amont doivent continuer de franchir la plateforme sans encombre.

Le projet d'assainissement d'une infrastructure routière, autoroutière ou ferroviaire est conçu pour :

- maintenir la continuité des écoulements naturels et superficiels des bassins versants interceptés par le projet ;
- collecter et évacuer les eaux superficielles issues de la plate-forme (infrastructures et accotements) ;
- lutter contre les pollutions chroniques et accidentelles d'origine routière ou ferroviaire, transportée par les eaux de ruissellement : stockage puis traitement des eaux polluées ;

Les enjeux de son aménagement sont :

- d'intégrer durablement l'infrastructure dans son environnement
- de limiter son impact sur l'environnement, la ressource en eau et la biodiversité
- d'assurer une transparence hydraulique en rétablissant les passages hydrauliques
- de lutter contre les éventuelles pollutions chroniques et accidentelles en piégeant les polluants dus au lessivage des infrastructures par les pluies
- de protéger les milieux naturels et les nappes phréatiques
- de préserver les milieux aquatiques et de satisfaire les objectifs de qualité piscicole des cours d'eau
- de protéger les nappes phréatiques et les périmètres de protection des captages d'eaux potables
- de sauvegarder les continuités écologiques en permettant en particulier le passage de la faune.

Auteur

Patrick Guiraud



Article imprimé le 26/11/2026 © infociments.fr